



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'EURE

ARRÊTE UTE-DREAL-12-004

Abrogation de la prescription d'élaboration du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) autour de l'établissement AZEO à ALIZAY

Dissolution du comité d'information et de concertation (CLIC) sur les risques technologiques

**Le préfet de l'Eure
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU :

Le Code de l'environnement et notamment les livres I et V de ses parties législatives et réglementaires ;

Le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 211-1, L. 230-1 et L. 300-2 ;

Le Code du travail ;

Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

L'arrêté préfectoral n°D3/B4-09-95 du 3 avril 2009 modifié par les arrêtés préfectoraux n°UTE-DREAL-10-008 du 5 octobre 2010 et n°UTE-DREAL-11-003 du 20 octobre 2011, portant création et renouvellement de la composition du comité local d'information et de concertation sur les risques technologiques de l'établissement industriel AZEO à ALIZAY ;

L'arrêté préfectoral n°UTE-DREAL-10-001 du 3 mai 2010 prescrivant le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) autour de l'établissement AZEO à ALIZAY ;

L'arrêté préfectoral n°UTE-DREAL-11-004 du 14 octobre 2011 de prorogation du délai d'instruction du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) autour de l'établissement AZEO à ALIZAY ;

Le rapport de l'inspection des installations classées du 19 septembre 2012, proposant la dissolution du CLIC et l'abrogation de la prescription d'élaboration du PPRT autour de l'établissement AZEO à ALIZAY ;

CONSIDERANT :

Que la mise en liquidation judiciaire de la société AZEO a été prononcée par le Tribunal de Commerce d'Evreux le 23 janvier 2012 avec cessation d'activités à cette même date,

Que les cuves de stockage de gaz liquéfiés et de liquides inflammables ont été vidangées, dégazées, inertées et évacuées du site, l'inspection des installations classées l'ayant constaté lors de ses visites du 15 mars 2012 et du 2 juillet 2012 (rapports des 10 avril 2012 et 05 juillet 2012) ;

Que, bien que ce site présente toujours des risques pour l'environnement (certains déchets dangereux sont actuellement en attente d'évacuation), celui-ci ne relève plus de la liste prévue au IV de l'article L.515-8 du Code de l'environnement ;

Qu'il y a lieu, en conséquence, de dissoudre le CLIC et de ne plus maintenir l'élaboration d'un PPRT autour de l'établissement AZEO à ALIZAY au sens de l'article L.515-15 du Code de l'environnement,

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture de l'Eure,

ARRETE :

Article 1 : Dissolution du CLIC

Le comité local d'information et de concertation (CLIC) sur les risques technologiques générés par l'établissement AZEO implanté sur la commune d'ALIZAY, créé par arrêté préfectoral du 3 avril 2009 modifié par les arrêtés préfectoraux du 5 octobre 2010 & 20 octobre 2011 susmentionnés, est dissout.

Article 2 : Abrogation

La prescription d'élaboration du PPRT autour de l'établissement AZEO à ALIZAY est abrogée.

Les arrêtés préfectoraux n°UTE-DREAL-10-001 du 3 mai 2010 et n°UTE-DREAL-11-004 du 14 octobre 2011 sont abrogés.

Article 3 : Mesures de publicité

Un exemplaire du présent arrêté est notifié aux personnes et organismes associés définis à l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 3 mai 2010 susmentionné, ainsi qu'aux membres du CLIC définis à l'article 1er de l'arrêté préfectoral n°UTE-DREAL-11-003 du 20 octobre 2011 précité portant renouvellement de la composition du CLIC.

Il doit être affiché pendant un mois dans la mairie d'ALIZAY.

Mention de cet affichage sera insérée, par les soins du Préfet, dans les journaux d'annonces légales :

- Paris-Normandie,
- La dépêche de Louviers.

Il sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Article 3 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Eure, la Sous-Préfète des Andelys, le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Haute-Normandie, la Directrice Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure et le maire d'ALIZAY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Evreux, le 11 OCT. 2012
Le préfet de l'Eure.

Pour le Préfet
et Par déléguation,
Le Secrétaire Général
Alain FAUDON